



COMITE REGIONAL de TIR à l'ARC des HAUTS de FRANCE

Convention de stage Entraîneur fédéral

Saison sportive 2025-2026

Merci d'envoyer ce document par mail à : besace.marcelle@orange.fr

Entre

Nom : Prénom :

Date de naissance : N° de Licence :

Adresse :

E-Mail :

Et le Club de

Le Président :

Nom : Prénom :

Et

Le Comité régional de Tir à l'Arc des Hauts de France.

La première affiliation d'un Club à la Fédération Française de Tir à l'Arc, donne droit gratuitement à ce Club à :

- La formation d'un Entraîneur fédéral
- La formation d'un Arbitre

Le Candidat :

Il s'engage à suivre la formation dans son intégralité (48 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen. Il est informé qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour mener à bien cette formation, **le Candidat s'engage à entraîner, dans sa structure**, un groupe d'Archers DEBUTANTS (1^{ère} année de Licence, au nombre de 4 minimum et 8 maximum).

L'entraînement se déroulera :

Lieu :

Jours/Heures :

Si le Candidat est mineur, une personne majeure sera présente lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.

Nom : Prénom :

En cas d'absence, il(elle) sera remplacé(e) par :

Nom : Prénom :

Le Président du Club :

Le Candidat de votre Club s'engage dans une démarche de formation fédérale.

Le but de cette formation est d'augmenter ses compétences d'Entraîneur pour améliorer les services sportifs au sein de votre association.

Pour optimiser les chances de réussite à l'examen, vous devez :

-  Encourager et soutenir le projet de formation du Candidat
-  Lui confier dès le début de la saison sportive la responsabilité d'un groupe d'Archers débutants (4 minimum – 8 maximum)
-  Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation au sein de votre association (élastique, élastarc, miroir, stratégie de préparation à la compétition...)
-  Lui mettre à disposition du matériel adapté aux Archers (arcs de faible puissance, viseurs, clickers, dragonnes, 8 flèches par Archer...)
-  Ainsi que toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association.

Rappel :

La démarche fédérale d'enseignement a, comme principe pédagogique, de faire apprendre aux débutants les fondamentaux techniques de la discipline.

Une fois acquis, ils les utiliseront en vue de produire une performance.

Cette démarche se met en application avec un arc classique, de faible puissance, équipé au minimum d'un viseur.

Cet apprentissage se déroule sur terrain plat à courte distance.

La finalité de cet entraînement est de faire progresser l'adhérent en vue de pratiquer en compétition, si tel est son souhait.

Je soussigné :

Président du Club de :

Avoir pris connaissance des attentes envers le Candidat et soutiens la candidature de :

.....

à cette formation d'entraîneur fédéral.

Je m'engage à le laisser enseigner en totale responsabilité avec un groupe d'Archers débutants sur l'intégralité de la saison sportive.

De plus, je certifie avoir pris connaissance du casier judiciaire n°3, lequel ne présente aucune mention pouvant s'opposer à l'encadrement de public mineur ou majeur.

Date : / /202

Signature du Candidat : Signature du Président de Club : Signature du Président du CRTAHDF :